



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0071**

commune (s) : **Givors**

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond appartenant à la société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM) ou de toute société à elle substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Bourmertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 14 septembre 2020**Décision n° CP-2020-0071**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Givors

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond appartenant à la société d'aménagement Givors Métropole (SAGIM) ou de toute société à elle substituée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre des régularisations foncières des rues de la Fraternité, Victor Hugo, de Montrond et Bonnefond à Givors, la Métropole de Lyon doit acquérir de la SAGIM ou de toute société à elle substituée, 5 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 2 404 m² et situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond à Givors, qui devront être intégrées dans le domaine public de voirie métropolitain.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée AN 267 d'une superficie de 236 m²,
- de la parcelle cadastrée AK 171 d'une superficie de 1 055 m²,
- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AK 174 avant division d'une superficie de 987 m²,
- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AN 139 avant division d'une superficie de 124 m²,
- et d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AN 141 avant division d'une superficie de 2 m².

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait à titre purement gratuit, biens libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit :

- des parcelles cadastrées AN 267 de 236 m² et AK 171 de 1 055 m²,
- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée AK 174 avant division, d'une superficie de 987 m²,
- d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée avant division AN 139, d'une superficie de 124 m²,

- et d'une emprise à détacher de la parcelle cadastrée avant division AN 141 d'une superficie de 2 m²,

soit un total d'environ 2 404 m², situées rue de la Fraternité, rue Victor Hugo, rue de Montrond et rue Bonnefond à Givors et appartenant à la SAGIM ou à toute société à elle substituée, dans le cadre des régularisations foncières desdites rues.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 535 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P09OO4369.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844 pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P09O2754.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.